

La dynamique de métropolisation et ses effets sur l'équilibre des territoires

Vendredi 26 avril 2024 de 18h00 à 22h00



Domaine de formation

Développement et aménagement du territoire



Type de formation

1/2 journée en visio



Référence

ELU0303



Durée

4 heures



Lien vers la formation

Le lien vers la formation en ligne vous sera transmis par courriel après la réception de votre inscription.



Effectif

Jusqu'à 15 personnes

Description de la formation

Revenir ensemble sur la définition des métropoles au titre de la Loi MAPTAM. Aborder les problématiques fortes des métropoles en termes d'économie, d'emplois de logement et de transports. Décrypter 4 modèles théoriques d'altermétropoles.

Objectifs pédagogiques

Connaître le fonctionnement des métropoles. Connaître les enjeux posés en termes d'aménagement du territoire par les métropoles. Identifier les forces et faiblesses de son territoire. Pouvoir orienter les politiques d'aménagement local afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux. Savoir mobiliser les acteurs du territoire

PROGRAMME

| | |
|-------|---|
| 18h00 | Présentation, analyse des objectifs et rapport d'évaluation |
| 18h15 | Comment la Loi MAPTAM a accéléré les déséquilibres territoriaux ? |
| 19h15 | Les problématiques spécifiques des métropoles et des territoires alentours <ul style="list-style-type: none">- Compétition nationale voire internationale entre les territoires métropolitains :- Marché du logement spécifique entre les centres villes, les quartiers populaires, la 1^{ère} couronne huppée, les couronnes péri-urbaines :- Problématiques de transports très importantes. |
| 20h15 | Pause |
| 20h30 | Construire une « alter-métropole » : décrypter 4 modèles théoriques <ul style="list-style-type: none">- Décroître les métropoles - Décapitaliser les métropoles - Écologiser les métropoles - Biorégionaliser les métropoles |
| 21h30 | Quizz et rapport d'évaluation de la formation |
| 22h00 | Fin de la demi-journée |

Intervenant-e : Anne-Rose LE VAN, formatrice en aménagement, écologie urbaine, politique de la ville.

Modalités et délais d'accès :

Les réservations pour une formation ne sont définitives qu'après réception du devis signé. Celui-ci valide votre accord sur l'objectif, le contenu, la date et le coût de la formation. Nous nous engageons à réaliser l'action prévue et à fournir les documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation. Le lieu de la formation en présentiel ou le lien vers la formation en ligne vous sera transmis après la réception du devis. Les réservations pour l'obtention du financement par le DIFE doivent parvenir à la plateforme EDOF 15 jours ouvrés avant la formation et les inscriptions par le financement par la Collectivité territoriale 7 jours ouvrés avant la formation selon les modalités fixées par la loi.

Pour de plus amples informations, consultez sur site : <https://www.formationcitoyennete.org/>

Tarif demandé pour la demi-journée (4 heures de formation effectives) :

Tarifs DIFE : prise en charge par le droit individuel à la formation des élu·e·s (DIF élu·e·s) : **320 €**

Tarifs* par les crédits de formation de la collectivité (en fonction de la strate de population de la collectivité) : établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

Communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants = 100 €
- de 1000 à 5000 hab. = 125 €
- de 5000 à 10000 hab. = 150 €
- de 10000 à 30000 hab. = 200 €
- de 30000 à 50000 hab. = 250 €
- de 50000 à 75000 hab. = 300 €
- de 75000 à 100000 hab. = 350 €
- plus de 100000 hab. = 400 €
- conseillers régionaux ou départementaux = 450 €

Bulletin d'inscription à la demi-journée (valant convention simplifiée de formation)

Nom :

Collectivité :

Prénom :

Nombre d'habitants :

Adresse :

Tel. :

Signature du responsable avec Cachet

Code Postal :

Ville :

Courriel :

Contact : Formation & Citoyenneté, 21 ter, rue Voltaire 75011 PARIS
Joindre le coordinateur : 06 44 80 41 73
contact@formationcitoyennete.org